



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1400-2015/ARR/DJA

du : 21/07/2015

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	1

ARRÊTÉ

désignant le représentant de la province Sud au conseil d'administration de l'éco-organisme Trécodec

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu code de l'environnement de la province Sud, partie II Déchets, article 422-7 ;

Vu le rapport n° 943-2015/ARR,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au conseil d'administration de l'éco-organisme Trécodec, sont désignés en qualité de représentants de la province Sud :

- Mme. Nina Julié, titulaire ;
- Mme Céline Martini, directrice de l'environnement par intérim ou son représentant, suppléant.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.